



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 930-2022

RÈGLEMENT NUMERO 930-2022
ABROGEANT LE REGLEMENT NUMERO 909-2020 ÉDICTANT DE NOUVELLES
DISPOSITIONS CONCERNANT LA CLASSIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER AINSI QUE
LES MESURES D'IMPOSITION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 909-2020 édictant de nouvelles dispositions concernant la classification du réseau routier ainsi que les mesures d'imposition pour le financement des travaux de réfection puisque rendu incompatible avec la nouvelle réalité territoriale;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 6 avril 2022;

QU'un règlement portant le numéro 930-2022 intitulé « *Règlement numéro 930-2022 abrogeant le règlement numéro 909-2020 édictant de nouvelles dispositions concernant la classification du réseau routier ainsi que les mesures d'imposition pour le financement des travaux de réfection* » soit et est adopté et qu'il est statué par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduits et ne peuvent en être dissociés.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le règlement numéro 909-2020 édictant de nouvelles dispositions concernant la classification du réseau routier ainsi que les mesures d'imposition pour le financement des travaux de réfection est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	13 AVRIL	2022
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT	13 AVRIL	2022

(SIGNÉ)
CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT

(SIGNÉ)
ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
M.R.C. DE MATAWINIE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 930-2022

No de résolution
ou annotation

PROJET